

**Relevé de conclusions Conseil scientifique IMMM étendu aux responsables d'équipe**  
**du 13 juillet 2017**

Présents : A.S. Castanet, G. Brotons, R. Bussellez, G. Corbel, Ph. Daniel, J. Dittmer, N. Delorme, F. Lagarde, C. Legein, T. Nicolai, V. Maisonneuve, A. Martel, S. Pascual, S. Piogé, M. Pearson, P. Ruello

Ordre du jour

- Campagne d'emploi 2018
- Réexamen des demandes PPI et priorités pour les demandes 2018
- IRFI Matériaux
- Proposition de charte d'enseignant associé

**Campagne d'emploi 2018**

L'ensemble des demandes de postes EC et BIATSS vacants et à la création sont passés en revue. Les points délicats sont évoqués :

- Gel éventuel du poste MCF 28 « N. Delorme » UFR Sciences
- Rehaussement poste Pr 33 avec diverses pistes évoquées mais encore incertaines
- Maintien du poste cat C occupé par Aline Lambert.
- Demandes de création : poste MCF 31/32 commun UFR-IUT : hautement improbable compte tenu du contexte budgétaire. Demande de création d'un poste technicien synthèse organique : à intégrer dans la structuration IRFI Matériaux.

**PPI**

Suite aux résultats connus à cette période sur le PPI 2017 (1 seul gros équipement validé – spectrométrie Raman), il est rappelé les grandes lignes de la teneur de l'entretien récent avec le vice-président recherche de l'Université :

1. L'Université du Maine dans son ensemble ne peut espérer obtenir que le financement auprès des collectivités que d'un gros équipement (>100k€) et d'un petit équipement (<100k€) au maximum par année pour l'ensemble de l'établissement.
2. Le nombre de demandes de petits équipements émanant d'autres laboratoires a augmenté sur ce nouveau PPI par rapport au précédent.
3. Les SHS sont également entrées dans le PPI, amplifiant la difficulté de réalisation de nos demandes.
4. La contribution au PPI de l'IMMM n'implique pas automatiquement un résultat positif de financement.
5. L'IMMM est quasiment le seul laboratoire de l'Université à (pouvoir) émarger aux demandes de gros équipements sauf demandes groupées de laboratoires.

Suite à ces différents éléments, une stratégie de révision de formulation des demandes PPI va être menée comme ci-dessous :

- L'équipement LUMISIZER demandé par l'équipe PCI et non validé pour 2017 pourra être acquis grâce au reversement des fonds PPI issus de l'IMMM (réservés initialement pour l'acquisition d'un rhéomètre). Le complément non obtenu des collectivités sera directement financé par l'équipe PCI sur ses ressources propres (récurrent, contrats, prestations....). En conséquence l'opération Rhéomètre est repoussée au prochain PPI (à partir de 2022).
- Pour 2018, est placée en priorité l'acquisition de LASERS (NOVA) et l'opération « diffusion de lumière » (PCI) qui fusionne en une seule grosse demande à hauteur de 300k€.

- Pour 2019 les opérations « Fours » (OF) et « HCube » (MSO) sont également fusionnées en une seule demande à hauteur de 170k€ qui pourrait prendre le titre de « synthèse sous flux ».
- Pour 2019, la demande de petit équipement « Calculateur » doit être menée avec le LIUM tout en restant sur un total inférieur à 100k€.

Enfin il faut avoir à l'esprit, compte tenu de la lettre de cadrage de la présidence adressée aux composantes et laboratoires (juillet 2017), le transfert probable de l'amortissement des matériels, acquis hors appels à projets (région,...) et actuellement supporté par l'université, vers les laboratoires. Si ce transfert est effectif, une nouvelle dépense sur fonds propres apparaîtra. Par conséquent, le montant total de l'acquisition de l'appareil LUMISIZER hors appel à projets région PdL LUMISIZER fera partie du fond d'amortissement de l'IMMM.

### **IRFI Matériaux**

La présidence nous sollicite depuis plusieurs mois sur la structuration d'un IRFI Matériaux à l'image des autres instituts de ces types créés au sein de l'établissement (LMC, Claude Chappe, IRA...). L'objectif est de globalement construire un projet proche du concept des « graduate school » ou EUR proposées dans le cadre du PIA3. Pour mener à bien cette structuration, nous avons convenu avec l'équipe de présidence de nommer un porteur de projet en interne à l'IMMM. Nicolas Delorme, sollicité par l'équipe de direction de l'IMMM confirme son intérêt pour porter le projet, tout en s'interrogeant sur le périmètre et le contenu détaillé de cet IRFI.

Des pistes d'associations avec d'autres équipes sont évoquées : géologies, archéologues...

Pour le côté formation, la mise en place de modules d'ouverture est évoquée. Pour l'aspect innovation au-delà de l'association du CTTM, de l'IPREX, quelques entreprises seraient sollicitées.

### **Statut du chercheur associé**

Le document élaboré par la direction est examiné et quelques corrections sont suggérées. Ajout des phrases suivantes :

- « Tout manquement au règlement amènera à revoir le statut de chercheur associé »
- « Le statut sera réexaminé annuellement avec tacite reconduction la durée du contrat »
- Modification de la dernière phrase de l'article 1 « contribution intellectuelles à des publications/brevets.... »

Le statut sera examiné au prochain CU moyennant ces modifications.

Le document modifié est joint à ce relevé de conclusions.

### **Questions diverses**

- Un point a été fait sur l'accueil des stagiaires collégiens. Une quinzaine de collégiens sont accueillis chaque année à l'IMMM à des périodes variées ce qui implique une mobilisation d'Alexandra Brebion et de collègues EC volontaires (et par conséquent souvent les mêmes personnes). Il est proposé que Maud BARRE, fortement impliquée dans cette action, pilote une commission qui pourrait s'intituler "Cellule de communication et dissémination de l'information" afin de prendre en charge ces aspects (stages, dissémination scientifique, site web + communication extérieure,...). Seraient participants : 1 représentant par thématique, Alexandra BREBION, Francis CHAVANON, 1 voire 2 représentant des doctorants.
- En septembre il sera mené l'inventaire des contrats doctoraux avec liste des sujets. Si des membres du CS font une demande, ils seront remplacés pour l'audition des candidats.
- Procédure HDR : les rapports pour les soutenances HDR ne sont actuellement pas diffusés aux membres du jury. Une proposition sera faite au CS de l'UFR pour que cette procédure évolue.